COOPÉRATION CANADA

GROUPE CONSULTATIF SUR LES PARTENARIAT AVEC LES OSC (GCPO)	GROUPE D'ACTION POUR UNE EFFICACITÉ AMÉLIORÉE (GAEA)	GROUPE DE TRAVAIL DES DIRECTIONS FINANCIÈRES DU CCCI
Pourquoi		
La Politique sur les OSC, qui décrit l'approche du gouvernement en matière de partenariat avec et pour soutenir un secteur de la société civile fort au Canada et dans le monde, doit maintenant être mise en œuvre	Simplifier le processus selon lequel AMC et ses partenaires collaborent pour promouvoir les objectifs de la Politique d'aide internationale féministe (PAIF) et les objectifs de développement durable (ODD)	Identifier des mesures concrètes pour accélérer la diligence raisonnable et déployer plus rapidement les fonds
Qui		
GCPO est un groupe de huit représentants des organisations de la société civile et quatre fonctionnaires d'Affaires mondiales Canada Membres des OSC au sein du GCPO sont nommés pour un mandat de deux ans Il rend compte à Caroline Leclerc, SMA, Direction générale des partenariats pour l'innovation dans le développement	GAEA est composé de deux organes distincts comportant des représentants d'Affaires mondiales Canada et d'organisations partenaires Comité directeur Équipes de solution	Directeurs financiers et d'autres employés intéressés provenant d'organisations de la société civile (OSC) membres du CCCI
Quoi		
Développer des activités pour chacun des domaines d'action des neuf objectifs de la politique Le plan de mise en œuvre provisoire de ces objectifs devrait être publié au début de 2019, une fois qu'il aura été approuvé par la SMA Caroline Leclerc	Les six équipes de solution ont achevé leurs travaux Les dix recommandations de l'équipe concernant les rapports ont été intégrées dans le nouveau Guide de rapport des résultats pour les partenaires La prochaine vague d'équipes de solution commencera ses travaux à l'hiver 2019	***CONSULTATIONS EN COURS:*** • *Indemnisation pour les frais des projets liés au personnel* • *Remplacement des feuilles de temps par des attestations* • *Politique sur le partage des coûts et directives concernant les contributions en nature*